

## Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 9/02/2023

Collège des Bourgmestre et Échevins  
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme.réf. 18/PU/1842773 pour le bien situé rue Voot, 22.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Premièrement, nous tenons à signaler le nombre important de régularisations.

Deuxièmement, nous nous trouvons face à une parcelle fortement imperméabilisée (92%) alors qu'elle se situe en fond de vallée et en zone d'aléa d'inondation faible (ndlr. Bruxelles-Environnement). Nous souhaitons qu'un effort soit fait au niveau désimpermeabilisation de la parcelle ainsi que dans l'installation de dispositif de gestion des eaux pluviales (toiture végétalisée, citerne...)

Troisièmement, nous remarquons que l'intérieur d'îlot permet la circulation et le stationnement de véhicules. Rappelons que les intérieurs d'îlot sont une réserve de sol perméable et que les travaux qui y sont réalisés doivent prioritairement améliorer les qualités végétales de ces derniers. Or la circulation et le stationnement de véhicules vont à l'encontre de ces objectifs. Nous comprenons qu'un accès vers le garage, si il est utilisable, peut être maintenu. Néanmoins, le reste de l'intérieur d'îlot pourrait être rendu à la pleine terre et travaillé de manière à en améliorer les qualités végétales. Cette demande permettrait également de réduire l'imperméabilisation de la parcelle.

Quatrièmement, nous regrettons la modification de la porte cochère en façade à rue. En effet, l'installation d'une porte sectionnelle porte préjudice à la magnifique façade du bâtiment. Rappelons que la rue Voot, à cette hauteur, bénéficie d'un large trottoir ainsi que d'une vue dégagée grâce à la Place Saint-Lambert. Cette façade mérite d'être mise en avant et de bénéficier d'une attention particulière.

Finalement, la rue Voot, à cette hauteur, à un fort passage de piéton au vu de son usage d'artère commerciale. La possibilité pour les véhicules de se rendre dans l'intérieur d'îlot entraîne des conflits avec les piétons. Nous souhaitons que les membres de la commission envisagent la suppression pure et simple de l'accès carrossable. Cette suppression en plus de faire disparaître un conflit avec les piétons permettrait de revoir complètement l'aménagement de l'intérieur d'îlot.

Nous souhaitons être convoqués à la commission de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NM' or similar initials, written over a horizontal line.

Nicolas Moulin,  
Pour Wolu-Inter-Quartiers